



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 19 décembre 2024 à 20 heures 30 minutes  
Salle du Conseil Municipal d'Aignan

**Présents :**

M. BARATAULT Philippe, M. BARNADAS Mathieu, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

**Procuration(s) :**

M. AURENSAN Michel donne pouvoir à M. BARATAULT Philippe, M. CHANUT Michel donne pouvoir à M. GARCIA Grégory, Mme CALLAC Marie-Pierre donne pouvoir à M. PÉRÈS Gérard, Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu, Mme TOUJA Noémie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. AURENSAN Michel, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, Mme DALY Géraldine, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme TOUJA Noémie

**Secrétaire de séance** : Mme SARNIGUET Chantal

**Président de séance** : M. PÉRÈS Gérard

Mr le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour.

- **Consultation des plis du marché à procédure adaptée de l'immeuble 17, pl du Colonel Parisot**
- **Assainissement - Budget supplémentaire**
- **Exonération taxe foncière**
- **Tarifs 2025 assainissement**
- **Réforme des redevances des agences de l'eau**
- **Divers devis**
- **Subventions façades**
- **Révision des loyers**
- **Demande de subvention DETR 2025 logements**
- **Régie livre sur Aignan - Prix de vente**
- **Adressage**

Mr le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV précédent. Pas de remarques.

**1 - Consultation des plis du marché à procédure adaptée de l'immeuble 17, pl du Colonel Parisot**

Mr le Maire donne la parole à Mr Pellegatta qui donne explication des lots. Mr le Maire à rappelé que cette présentation est faite par souci de transparence pour l'ensemble des élus.

Marché à 13 lots avec 3 candidats au moins sur chaque lot.

L'enveloppe prévue est d'environ 660 000€ HT. On en est à 665 364,03€ HT.

Le lot charpente n'a pas de candidat, il faut chercher 3 candidats sur des devis car on est en marché restreint

à moins de 100 000,00€.

La démolition présente un prix très haut dû au voisinage et à la sécurisation des bâtiments.

Mr Pellegatta explique les notes appliquées et les treize différents lots.

Lot n°1 Démolition: On va négocier la démolition qui est plus élevée que l'architecte, donc à revoir avec l'entreprise.

Après relance pour le lot charpente, on pourra avoir un Conseil Municipal le 22 Janvier ou 23 Janvier avec tous les lots.

Mr le Maire propose donc de reporter à cette date.

L'ensemble des présents est favorable.

## **2 - Assainissement - Budget supplémentaire**

4 894,54 € à inscrire au 002

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 8, Contre : 2, Abstention : 3)

## **3 - Exonération taxe foncière**

Mr YURUKOV Radoslav au lieu-dit "Péchouau" demande un exonératin de taxe foncière sur les locaux classés meublés de tourisme.

1 556,00€ de taxe foncière à régler, on ne connaît pas le montant dont il sera exonéré.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 2)

## **4 - Réforme des redevances de l'agence de l'eau**

Mr Barnadas indique qu'il aurait souhaité avoir les documents. Mr le Maire répond qu'on y travaillait encore hier.

Le prix de la redevance sera de 0,105cts au lieu de 0,25cts.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 6)

## **5 - Tarifs 2025 assainissement**

Mr Baratault demande si la commission Assainissement s'est réunie

Les tarifs 2024 étaient de 0,92€/m3 pour les particuliers et 0,68€/m3 pour les professionnels.

Mr le Maire propose de maintenir ces tarifs pour 2025.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 2)

## **6 - Divers devis - Porte fléchettes**

Mr le Maire donne lecture des devis de Frank Pesquidoux pour le remplacement de la porte du local des "Tirs Ailleurs".

Différentes couleurs sot proposées.

Blanc au prix de 2143,00 €

Gris clair au prix de 2 143,00 €

Gris quartz au prix de 2 358,00 €

Mr Baratault demande si l'ABF a été consulté.

Messieurs Baratault et Barnadas quittent la séance à 22h14.

Le quorum n'étant plus atteint, le Conseil Municipal est clos à 22h14.

La secrétaire de séance,

Chantal SARNIGUET

Fait à AIGNAN

Le Maire,

Gérard PÉRÈS.